



**PRÉFÈTE DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2022-162

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOSA

R75-2022-09-29-00002 - Décision n° 2022-145 du 29 septembre 2022 modifiant la décision n° 2022-114 du 28 juin 2022 portant autorisation d'exercer l'activité de soins de gynécologie-obstétrique selon la forme : hospitalier à temps partiel de jour ou de nuit, délivrée au CH Sud-Gironde (2 pages)

Page 3

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX / SGI

R75-2022-09-28-00005 - Arrêté subdélégué DOUANES _attributions generales_S PUCCETTI_28 sept 2022 (2 pages)

Page 6

R75-2022-09-29-00001 - Arrêté subdélégué DOUANES _ordonnancement secondaire_S PUCCETTI_29 sept 2022 (2 pages)

Page 9

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE /

R75-2022-09-28-00006 - Arrêté du 28 septembre 2022 modifiant l'arrêté modificatif du 28 décembre 2021 et l'arrêté du 25 novembre 2020 portant nomination des membres du comité régional de la biodiversité de la région Nouvelle-Aquitaine (5 pages)

Page 12

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-09-29-00002

Décision n° 2022-145 du 29 septembre 2022
modifiant la décision n° 2022-114 du 28 juin 2022
portant autorisation d'exercer l'activité de soins
de gynécologie-obstétrique selon la forme :
hospitalier à temps partiel de jour ou de nuit,
délivrée au CH Sud-Gironde

Décision n° 2022-145

*modifiant la décision n° 2022-114 du 28 juin 2022
portant autorisation d'exercer l'activité de soins
de gynécologie-obstétrique selon la forme : hospitalisation
à temps partiel de jour ou de nuit, sur le site de Langon,
délivrée au centre hospitalier Sud-Gironde à La Réole (33)*

Le Directeur général de l'Agence
régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6122-1 à L. 6122-21, et R. 6122-23 à R. 6122-44 relatifs aux autorisations, et son article D. 1432-38 relatif aux missions de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie,

VU le code de la sécurité sociale,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 modifiant la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé (URPS) à la nouvelle délimitation des régions,

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

VU le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers,

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine,

VU l'arrêté du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 12 juillet 2018 portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Nouvelle-Aquitaine donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds,

VU l'arrêté du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 17 juillet 2018 portant adoption du projet régional de santé (PRS) Nouvelle-Aquitaine comprenant le schéma régional de santé (SRS),

VU l'arrêté du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 2 août 2022 portant révision du schéma régional de santé du projet régional de santé de Nouvelle-Aquitaine,

VU la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 8 septembre 2022, portant délégation permanente de signature, publiée le 8 septembre 2022 au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine (n° R75-2022-148),

VU la décision du directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine du 28 juin 2022 portant autorisation d'exercer l'activité de gynécologie-obstétrique selon la forme : hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit, sur le site de Langon, délivrée au centre hospitalier Sud-Gironde à La Réole,

CONSIDERANT que la décision n° 2022-114 du 28 juin 2022 comporte une erreur matérielle relative au n° FINESS établissement, et qu'il y a donc lieu de procéder à sa rectification,

DECIDE

ARTICLE PREMIER - L'article 1^{er} de la décision ARS n° 2022-114 du 28 juin 2022 est modifié comme suit :

« L'autorisation d'exercer l'activité de soins de gynécologie-obstétrique selon la forme : hospitalisation à temps partiel de jour ou de nuit, sur le site de Langon, rue Paul Langevin, 33210 Langon, est accordée au centre hospitalier Sud-Gironde.

n° FINESS entité juridique : 33 002 750 9

n° FINESS établissement : **33 000 058 9** ».

ARTICLE 2 - Les autres dispositions de la décision précitée sont inchangées.

ARTICLE 3 - Un recours hiérarchique contre cette décision peut être formé dans les deux mois de sa notification, devant le Ministre de la Santé et de la Prévention. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un recours préalable obligatoire au recours contentieux qui peut être formé devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois suivant la notification ou la publication de la présente décision. (Ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

ARTICLE 9 - La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique.

Fait à Bordeaux, le

29 SEP. 2022

Le Directeur de l'offre de soins,

Samuel PRATMARTY

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET
DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX

R75-2022-09-28-00005

Arrêté subdélégué DOUANES _attributions
generales_S PUCCETTI_28 sept 2022

ARRETE du 28 septembre 2022

Subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine - attributions générales -

Le directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'arrêté de délégation de signature de Madame la préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine du 15 avril 2019 modifié par l'arrêté du 8 juillet 2022, relatif à la gestion et à l'organisation courante de la direction interrégionale des douanes de Nouvelle-Aquitaine

Arrête

ARTICLE 1 : la délégation de signature est donnée pour tout document permettant d'accomplir les actes de gestion et d'organisation courante de la direction interrégionale des douanes de Nouvelle-Aquitaine à :

- Mme Sandrine AMBACH, Administratrice des douanes, Adjointe au directeur interrégional
- Mme Valérie MAGGIONI, DSD1, cheffe du Pôle GRH
- M. Sébastien TUR, DSD2, chef du pôle Performance, Pilotage et Contrôle Interne (*à compter du 01/10/2022*)
- M. Raphael GREFF, DSD2, chef du Pôle Logistique et Informatique
- Mme Marie-Laure MORREEL, IR1, cheffe du secrétariat général interrégional

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement ma suppléance sera exercée par :

- Mme Sandrine AMBACH, Administratrice des douanes, Adjointe au directeur interrégional
ou en cas d'empêchement de l'adjointe par :
- Mme Valérie MAGGIONI, DSD1, cheffe du Pôle GRH
ou en cas d'empêchement de la cheffe du Pôle GRH par :
- M. Sébastien TUR, DSD2, chef du pôle Performance, Pilotage et Contrôle Interne

Direction interrégionale des douanes de Nouvelle-Aquitaine
Service : Secrétariat général interrégional
1, quai de la douane
33064 Bordeaux Cedex

ou en cas d'empêchement du chef du Pôle PPCI par :

– M. Raphael GREFF, DSD2, chef du Pôle Logistique et Informatique

ou en cas d'empêchement du chef du Pôle Logistique et Informatique par :

– Mme Marie-Laure MORREEL, IR1, cheffe du secrétariat général interrégional

ARTICLE 3 : la délégation de signature est donnée pour tout document, en matière de gestion des ressources humaines (GRH) concernant la direction interrégionale des douanes de Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de ses attributions, à :

– Mme Lydie TROUSSEU, IR1, adjointe à la cheffe du Pôle GRH

ARTICLE 4 – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 11 juillet 2022 portant subdélégation de signature en matière de gestion et d'organisation courante.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait le **28 SEP, 2022**

Le directeur interrégional



Serge PUCCETTI

DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET
DROITS INDIRECTS DE BORDEAUX

R75-2022-09-29-00001

Arrêté subdélégué DOUANES _ordonnancement
secondaire_S PUCCETTI_29 sept 2022

ARRETE du 29 septembre 2022

Subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine - Ordonnancement secondaire -

Le directeur interrégional des douanes de Nouvelle-Aquitaine,

Vu l'arrêté de délégation de signature de Madame la préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine du 15 avril 2019 modifié par l'arrêté du 4 mars 2021, en matière d'ordonnancement secondaire,

Arrête

ARTICLE 1 : la délégation de signature est donnée pour tout document, en matière d'ordonnancement secondaire concernant la direction interrégionale des douanes de Nouvelle-Aquitaine, dans la limite de leurs attributions, à :

- Mme Sandrine AMBACH, Administratrice des douanes, adjointe au directeur interrégional
- Mme Valérie MAGGIONI, DSD1 cheffe du Pôle GRH
- M. Sébastien TUR, DSD2, chef du Pôle Performance, Pilotage et Contrôle Interne
- M. Raphael GREFF, DSD2, chef du Pôle Logistique et Informatique
- Mme Marie-Laure MORREEL, IR1, cheffe du secrétariat général interrégional
- Mme Laurence CABAU, IR1, adjointe au chef du pôle PLI
- Mme Aurélie VAN PETEGHEM, inspecteur, rédacteur
- Mme Léa LATAPIE, inspecteur, rédacteur
- M. Laurent FAURIE, inspecteur mécanicien interrégional
- M. Franck GREGOIRE, contrôleur 2ème classe, rédacteur

La signature de ces agents est accréditée auprès du Directeur Régional des Finances Publiques de la région Nouvelle-Aquitaine.

Direction interrégionale des douanes de Nouvelle-Aquitaine
Service : Secrétariat général interrégional
1, quai de la douane
33064 Bordeaux Cedex

ARTICLE 2 – En cas d'absence ou d'empêchement ma suppléance sera exercée par :

– Mme Sandrine AMBACH, Administratrice des douanes, Adjointe au directeur interrégional
ou en cas d'empêchement de l'Adjointe par :

– Mme Valérie MAGGIONI, DSD1, cheffe du Pôle GRH

ou en cas d'empêchement de la cheffe du Pôle GRH par :

– M. Sébastien TUR, DSD2, chef du Pôle Performance, Pilotage et Contrôle Interne

ou en cas d'empêchement du chef du Pôle PPCI par :

– M. Raphael GREFF, DSD2, chef du Pôle Logistique et Informatique

ou en cas d'empêchement du chef du Pôle Logistique et Informatique par :

– Mme Marie-Laure MORREEL, IR1, cheffe du secrétariat général interrégional

ARTICLE 3 – Le présent arrêté abroge l'arrêté du 16 février 2022 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait le 29 septembre 2022

Le directeur interrégional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Serge Puccetti', with a long horizontal stroke extending to the left.

Serge PUCCETTI

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2022-09-28-00006

Arrêté du 28 septembre 2022 modifiant l'arrêté modificatif du 28 décembre 2021 et l'arrêté du 25 novembre 2020 portant nomination des membres du comité régional de la biodiversité de la région Nouvelle-Aquitaine

Arrêté du 28 septembre 2022

**modifiant l'arrêté modificatif du 28 décembre 2021 et l'arrêté du 25 novembre 2020 portant
nomination des membres du comité régional de la biodiversité
de la région Nouvelle-Aquitaine**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest, Préfète de la Gironde	Le Président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
---	---

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L.371-3 et suivants et D.134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 modifié fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement durable ;

Vu le décret n° 2017-339 du 15 mars 2017 relatif au comité national de la biodiversité ;

Vu le décret n°2017-370 du 21 mars 2017 relatif aux comités régionaux de la biodiversité ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2020 portant nomination des membres du comité régional de la biodiversité de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu l'arrêté du 28 décembre 2021 portant modifications à la nomination des membres du comité régional de la biodiversité de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu l'arrêté du Conseil Régional n°2022_0015_DARE portant désignation pour la présidence du comité régional de la biodiversité de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu les désignations proposées par les organismes consultés ;

ARRÊTE

Article 1 -

L'article 2 (Composition et liste nominative des membres) de l'arrêté du 28 décembre 2021 (portant modification de l'arrêté du 25 novembre 2020 de nomination des membres du comité régional de la biodiversité) est modifié comme suit :

M. Guillaume RIOU, Vice-Président du Conseil Régional, est désigné par M. Alain ROUSSET pour représenter le président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine au sein du CRB NA.

Le CRB est composé de 160 membres désignés jusqu'au 30 octobre 2023 au plus tard et répartis en cinq collèges de la façon suivante :

1° – modification du Collège (1) de représentants des collectivités territoriales et de ses établissements publics représentant au moins 30 % des membres : 56 membres soit 35 %

- Représentants du conseil régional :
Gilles BOEUF est nommé en remplacement de Guillaume RIOU.
- Représentants des communes, sur proposition des Associations départementales des maires :
- pour l'Association des maires de la Vienne : Pierre NENEZ est nommé en remplacement de Mme Claude THIBAULT.
- Représentants des groupements de collectivités compétents en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de gestion des cours d'eau, sur proposition des associations départementales des maires :
- pour l'Association des maires de la Charente : Pascal MONIER (poste vacant antérieurement).
- Représentants des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) :
- pour le Syndicat mixte pour l'aménagement de la Garonne (SMEAG) : Paul VO VAN est nommé en remplacement de Maryse COMBRES..

2° – modification du Collège (2) de représentants de l'État et de ses établissements publics représentant au moins 15 % des membres : 27 membres soit 17 %

- pour la Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres : Eric BATAILLER est nommé en remplacement de Thierry CHATELAIN.
- pour la Direction départementale des territoires du Lot-et-Garonne : Romain GUILLOT est nommé en remplacement de Agnès CHABRILLANGES.
- pour la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Nouvelle-Aquitaine : Bénédicte GENIN est nommée en remplacement de Pascale CAZIN
- Représentants des établissements publics :
- pour le Conservatoire du littoral : Nathalie MADRID est nommée en remplacement de Patrice BELZ.
- pour l'Office national des forêts : Paul TOURNEUR est nommé en remplacement d'Emily LE ROUZIC
- Représentant du Parc national des Pyrénées :
Mélina ROTH est nommée en remplacement de Marc TISSIERE.

3° – modification du Collège (3) de représentants d'organismes socio-professionnels, de propriétaires, d'usagers de la nature, de gestionnaires et d'experts de la région représentant au moins 20 % des membres : 32 membres soit 20 %.

- Représentants du secteur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement :
- pour la Fédération des SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) : Pascal DELTEIL (poste vacant antérieurement).

- Représentants du secteur de la pêche et de l'eau :
 - pour le Comité régional des pêches maritimes et élevages marins (CRPMEM) Nouvelle-Aquitaine : Johnny WAHL est nommée en remplacement de Patrick LAFARGUE
 - pour le Comité régional de la conchyliculture Arcachon Aquitaine : Olivier LABAN est nommée en remplacement de Thierry LAFON
- Représentants du secteur des infrastructures (réseaux) :
 - pour TEREGA (transport de Gaz naturel) : Agnès BAILLOT est nommée en remplacement de Laetitia MAHENC.
- Représentant du Conseil économique social et environnemental régional (CESER) en Nouvelle-Aquitaine : Christine JEAN est nommée en remplacement d'Emmanuelle FOURNEYRON.

4° – Collège (4) de représentants d'associations, d'organismes ou de fondations œuvrant pour la préservation de la biodiversité, visés à l'article L. 141-3 du code de l'environnement et de gestionnaires d'espaces naturels représentant au moins 20 % des membres : 32 membres soit 20 %

- Représentant de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM) :
En attente de nomination.

5° – modification du Collège (5) de scientifiques ou représentants d'organismes de recherche, représentant au moins 5 % des membres : 13 membres soit 8%

- Représentants du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Nouvelle-Aquitaine : Thérèse CAMPAS est nommé en remplacement de Fabienne BENEST ;
Christian ARTHUR est nommé en remplacement de Laurent CHABROL.

Le reste est inchangé.

Article 2

La liste des membres du CRB par collège, avec mention des nouveaux désignés, est annexée au présent arrêté (Annexe I).

Article 3 **Exécution**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, notifié aux membres du CRB désignés, et consultable sur les sites Internet de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le **28 SEP. 2022**

La Préfète de la région
Nouvelle-Aquitaine

Pour la Préfète,

Le Secrétaire général pour les affaires régionales

Patrick AMOUSSOU-ADEBLE

Le Président du Conseil Régional

Pour le Président du conseil régional par déléguation
Nouvelle-Aquitaine
Le Directeur général des Services

François POUPARD

Alain ROUSSET

ANNEXE I

Composition du CRB Nouvelle-Aquitaine révisée septembre 2022

College	Type structure	Nom Structure	NOM Membre CRB 2022	Prénom Membre CRB 2022	NOM suppléant (DDT) 2022	Prénom Suppléant (DDT)2022
College 1	Région	Région NA	LABROUSSE	Mathieu		
College 1	Région	Région NA	BOEUF	Gilles		
College 1	Région	Région NA	SAINTE-MARIE	Andide		
College 1	Région	Région NA	WERBROUCK	Séverine		
College 1	Région	Région NA	GAMACHE	Nicolas		
College 1	Départements	CD 16	BONNEFOY	Nicole		
College 1	Départements	CD 17	RICHEZ-LEROUGE	Véronique		
College 1	Départements	CD 19	BUISSON	Patricia		
College 1	Départements	CD 23	GAILLARD	Thierry		
College 1	Départements	CD 24	BOURDEAU	Pascal		
College 1	Départements	CD 33	GILLE	Hervé		
College 1	Départements	CD 40	TOLLIS	Sandra		
College 1	Départements	CD 47	MESSINA	Annie		
College 1	Départements	CD 64	LUBERRIAGA	Bénédictte		
College 1	Départements	CD 79	VACHON	Séverine		
College 1	Départements	CD 86	PELTIER	Joelle		
College 1	Départements	CD 87	DELAUTRETTE	Stéphane		
College 1	Parcs Naturels Régionaux	PNR ML	HORNEBECK	Catherine		
College 1	Parcs Naturels Régionaux	PNR LG	ICHARD	Vincent		
College 1	Parcs Naturels Régionaux	PNR MP	DUFORSTEL	Pascal		
College 1	Parcs Naturels Régionaux	PNR PL	DUPLY	Frédéric		
College 1	Communes	ADM 16	PUYDOYEUX	Jean-Jacques		
College 1	Communes	ADM 17	LE ROCHELEUIL-BEGU	Ghislaine		
College 1	Communes	ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DE LA CORREZE	LACROIX	Hélène		
College 1	Communes	ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA CREUSE	GUHOMAR	Clara		
College 1	Communes	UNION DES MAIRES DE LA DORDOGNE	CHABAUD	Gilbert		
College 1	Communes	ADM 33	DUCCOUT	Pierre		
College 1	Communes	ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DES LANDES	SORE	Serge		
College 1	Communes	ADM 47	BUISSON	Patrick		
College 1	Communes	ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DES PYRENEES-ATLANTIQUES	MIALOCQ	Marie-Jo		
College 1	Communes	ADM 79	PRIEUR	Jean-Michel		
College 1	Communes	ADM 86	NEMEZ	Pierre		
College 1	Communes	ASSOCIATION DES MAIRES ET ELUS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE	TRICARD	Béatrice		
College 1	Gpmt amgnt urbs eau	ADM 16	MONIER	Pascal		
College 1	Gpmt amgnt urbs eau	ADM 17	SERVANT	Jean-Pierre		
College 1	Gpmt amgnt urbs eau	ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DE LA CORREZE	MOUZAT	Jean		
College 1	Gpmt amgnt urbs eau	ASSOCIATION DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA CREUSE	AUGER	Pierre		
College 1	Gpmt amgnt urbs eau	UNION DES MAIRES DE LA DORDOGNE	DAUMAS-CASTANET	Isabelle		
College 1	Gpmt amgnt urbs eau	ADM 33	SARRAZIN	Blandine		
College 1	Gpmt amgnt urbs eau	ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DES LANDES	BOUYRIE	Hervé		
College 1	Gpmt amgnt urbs eau	ADM 47	MDLINIE	Jean-Louis		
College 1	Gpmt amgnt urbs eau	ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DES PYRENEES-ATLANTIQUES	ATTHAPE	Lydie		
College 1	Gpmt amgnt urbs eau	ADM 79	BAUDRY	Stéphane		
College 1	Gpmt amgnt urbs eau	ADM 86	JEAN	Gisèle		
College 1	Gpmt amgnt urbs eau	ASSOCIATION DES MAIRES ET ELUS DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE	ROUCHUT	Josiane		
College 1	Etablissements Publics de Bassin	Institut Adour	CARRERE	Paul		
College 1	Etablissements Publics de Bassin	EPTB Charente	BONNET	Franck		
College 1	Etablissements Publics de Bassin	EPTB Dordogne	THIELEKE	Roland		
College 1	Etablissements Publics de Bassin	SMIDDEST	GOT	Pascale		
College 1	Etablissements Publics de Bassin	EPTB Loire	FRECHET	Daniël		
College 1	Etablissements Publics de Bassin	EPTB Lot	TONIN	Valérie		
College 1	Etablissements Publics de Bassin	SMEGREG	CASSOU-SCHOTTE	Sylvie		
College 1	Etablissements Publics de Bassin	EPTB Sevre Nantaise	CASSIN	Armelle		
College 1	Etablissements Publics de Bassin	SMEAG	YO VAN	Paul		
College 1	Etablissements Publics de Bassin	EPTB Vienne	DE COURREGES	Bénédictte		
College 1	Institut Interdépartemental de la Sèvre Niortaise	IIBSN	GAILLARD	Leslie		
College 2	Préfets de département	DDT 16	PREVOST REVOL	Benoît	BARNET	Patrick
College 2	Préfets de département	DDTM 17	PRIOI	Alain	FONTAINE	Yann
College 2	Préfets de département	DDT 19	SAADE	Marion	SGARD	Chrystel
College 2	Préfets de département	DDT 23	GILLI-DUNOYER	Pascale	OSTERMEYER	Roger
College 2	Préfets de département	DDT 24	DIDON	Emmanuel	FEDRIGO	Eric
College 2	Préfets de département	DDTM 33	HERLEMONT	Benoît	ESPALEU	Delphine
College 2	Préfets de département	DDTM 40	CHEVASSUS	Nadine	BERTRAND	Magali
College 2	Préfets de département	DDT 47	GUILLOT	Bruno	DELPORTE	Florence
College 2	Préfets de département	DDTM 64	MENU	Fabien	TISLE	Joëlle
College 2	Préfets de département	DDT 79	BATHALLER	Eric	MOUILLOT	Cyril
College 2	Préfets de département	DDT 86	SIGALAS	Eric	AUPERT	Catherine
College 2	Préfets de département	DDT 87	LAURENT	Lydie	HULOT	Eric
College 2	Directions Régionales	DREAL NA	MEDARD	Alice-Anne		
College 2	Directions Régionales	DREAL NA	REGAD	Jacques		
College 2	Directions Régionales	DRAAF NA	GENIN	Bénédicta		
College 2	Directions Régionales	DJRM SA	COURGEON	Laurent		
College 2	Etablissements Publics	OFB	SURUGUE	Nicolas		
College 2	Etablissements Publics	OFB	BERTRAND	Julie		
College 2	Etablissements Publics	OFB	PAQUIGNON	Guillaume		
College 2	Etablissements Publics	CdL	MADRID	Nathalie		

College 2	Etablissements Publics	AEAG	DOMONT	Marie-Claire		
College 2	Etablissements Publics	AELB	RAYNARD	Olivier		
College 2	Etablissements Publics	EPMP	LEIBREICH	Johann		
College 2	Etablissements Publics	ONF	TOURNEUR	Paul		
College 2	Etablissements Publics	CRPF	LAFON	Bruno		
College 2	Parc National	Parc National Pyrénées	ROTH	Mélina		
College 2	Ministère de la Défense	Etat major zone de de défense Sud-Ouest	FABIEN	Céline		
College 3	Secteur de l'agriculture	CRANA	BIALOUX	Joël		
College 3	Secteur de l'agriculture	Conf paysanne NA	RIFFAUD	Jocelyne		
College 3	Secteur de l'agriculture	Coordination rurale NA	GUIONNET	Emmanuel		
College 3	Secteur de l'agriculture	CR Jeunes agri	BODIN	Gaëtan		
College 3	Secteur de l'agriculture	FNSEA NA	TURANI	Pascal		
College 3	Secteur de l'agriculture	SAFER NA	DUMAS	Héïène		
College 3	Secteur de la forêt	FRANSYLVA	PUYGRENIER	Jean-Patrick		
College 3	Secteur de la forêt	SySSO	DORLANNE	Vincent		
College 3	Sect urbs amngt envrt	URCAUE	MASSA	Céline		
College 3	Sect urbs amngt envrt	FN SCOT	DELTEIL	Pascal		
College 3	Sect urbs amngt envrt	AUDAP	GALLATO	Cécile		
College 3	Secteur de la pêche et de l'eau	AAPPED	RABIC	Jacqueline		
College 3	Secteur de la pêche et de l'eau	Comité rég conchyliculture Arcachon Aquitain	LABAN	Olivier		
College 3	Secteur de la pêche et de l'eau	CRPMEM	WASH	Johanny		
College 3	Secteur de la pêche et de l'eau	FNASM	GILARDEAU	Jean-Marie		
College 3	Secteur des infrastructures	ASF DTI	LEBRUN	Patrice		
College 3	Secteur des infrastructures	EDF délégation NA	COURTIAL	Remi		
College 3	Secteur des infrastructures	SCNF réseau	MAUBON	Sébastien		
College 3	Secteur des infrastructures	RTE	PHARABOD	Erik		
College 3	Secteur des infrastructures	TEREGA	SAILOT	Agnès		
College 3	Secteur des énergies renouvelables	SER	DEBARD	Caroline		
College 3	Secteur des sports et du tourisme	Comité régional du Tourisme NA	CHASSAGNE	Christelle		
College 3	Secteur des sports et du tourisme	Comité Régional Olympique et Sportif	DUVAL-DEPLANNE	Marie		
College 3	Secteur des sports et du tourisme	CRCK NA	DUROURE	Bernard		
College 3	Autres secteurs économiques	CCI NA	POUXVIEL	Jean-Claude		
College 3	Autres secteurs économiques	UNICEM	HAOUASSI	Boris		
College 3	Autres secteurs économiques	Chambre régionale des métiers	BARNY	Jean-François		
College 3	Propriétaires	Fédé Nationale Propriété privé rurale	LAULAN	Annie		
College 3		FMA	BAZIN	Michèle		
College 3	Agence Régionale de la Biodiversité	ARBNA	HAMMOUTENE	Katla		
College 3	Agence Régionale de la Biodiversité	ARBNA	SEGUY	Jean-François		
College 3	Experts	CESER NA	JEAN	Christine		
College 4	Secteur de la chasse et de la pêche	ARP NA	LABROUSSE	Mathieu		
College 4	Secteur de la chasse et de la pêche	ARP NA	DALY	Alain		
College 4	Secteur de la chasse et de la pêche	FRC	COHOU	Valérie		
College 4	Secteur de la chasse et de la pêche	FRC	MOURGUiART	Philippe		
College 4	Autres secteurs	LPO	DUPONT	Didier		
College 4	Autres secteurs	LPO	ROCA	Annabelle		
College 4	Autres secteurs	OPIE	ELLIOTT	Régine		
College 4	Autres secteurs	SFEPM	En attente			
College 4	Autres secteurs	UNCPIE	LAPOUYADE	Patrick		
College 4	Autres secteurs	UNCPIE	MORIN	Serge		
College 4	Autres secteurs	Les Amis de la Terre des Landes	BERNADEAU	Martine		
College 4	Autres secteurs	Surfrider	DIXON	Juliette		
College 4	Autres secteurs	FNE NA	PASSERAULT	Jean-Michel		
College 4	Autres secteurs	Comité France UICN	CLAP	Florence		
College 4	Autres secteurs	SEPANSO	BERRONEAU	Maud		
College 4	Autres secteurs	SEPANSO	CHEVILLOT	Xavier		
College 4	Autres secteurs	SEPANSO	GOUANELLE	Colette		
College 4	Autres secteurs	SEPANSO	URBANO	Serge		
College 4	Autres secteurs	PCN	MARION	Pierrick		
College 4	Autres secteurs	PCN	SIRE	Françoise		
College 4	Autres secteurs	PCN	BOURRY	Céline		
College 4	Autres secteurs	PCN	BLANCHET	Maxime		
College 4	Autres secteurs	LNE	CHATELUS	Sylvie		
College 4	Autres secteurs	LNE	METEGNIER	Gabriel		
College 4	Autres secteurs	LNE	GALLIOT	Michel		
College 4	Autres secteurs	LNE	PAILET	Nathalie		
College 4	Autres secteurs	CEN NA	SAUVAGE	Philippe		
College 4	Autres secteurs	CEN NA	LAVIE COMBOT	Maryse		
College 4	Autres secteurs	CEN NA	SELIQUER	Pierre		
College 4	Autres secteurs	RNF	METAIS	Michel		
College 4	Autres secteurs	RNF	LABORDE	Sandra		
College 4	Autres secteurs	RNF	LELARGE	Kévin		
College 5	CSRPN	CSRPN	CAMPAS	Thérèse		
College 5	CSRPN	CSRPN	ARTHUR	Christian		
College 5	Réseau scientifique	BIOSENA	GALLIEE	Martin		
College 5	CBNSA	CBNSA	CAZE	Grégory		
College 5	CBNMC	CBNMC	RICOUX	Annie		
College 5	FAUNA	FAUNA	ALARD	Didier		
College 5	FREDON	FREDON	DASTE	Nathalie		
College 5	Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Gironde	Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Gironde	SAUTOUR	Benoît		
College 5	GIP Littoral	GIP Littoral	CASTAY	Nicolas		
College 5	IFREMER	IFREMER	ATAJAN	Elyre		
College 5	CEREMA	CEREMA	LEONARD	Catherine		
College 5	Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement (Ifrée)	Ifrée	TAPIN	Jacques		
College 5	INRAE	INRAE	ROSEBERY	Juliette		

en vert : nouveaux membres sept 2022